

PARTENAIRE:

**COP** — **MA**

CORPORATION DES PROFESSIONS  
ET MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE

ETS  
**GRANDIDIER**

CONDITIONS

# TARIFAIRES 2025

1 Route de Moriville

88330 REHAINCOURT

☎ 03.29.65.56.12

✉ @etsgrandier@orange.fr

Responsable secteur :

Aurélien PINTO

☎ 07.85.82.76.16

✉ a.pinto@etsgrandidier.fr



# GARAGE AUTO - MOTO

## Présentation

Les établissements Grandidier sont idéalement situés à Rehaincourt dans les Vosges (88), sur l'axe Besançon-Luxembourg.

Notre entreprise familiale transmise de génération en génération propose, depuis 1969, ses services aux professionnels de l'automobile, de l'industrie et pour les collectivités lors de la collecte de déchets dangereux et non dangereux.

Nous offrons des prestations adaptées lors de la collecte de déchets dangereux et non dangereux, mais aussi lors de la récupération d'huiles usagées et autres déchets liquides.

Notre centre de transit et de regroupement est autorisé par l'arrêté préfectoral N°809/2000 du 17/04/2000. Au sein de notre site de Rehaincourt, les déchets sont regroupés et préparés afin d'être acheminés vers les centres de traitement adaptés à ses déchets.



Retrouvez-nous dans ces départements :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| ➤ Vosges (88)             | ➤ Doubs (25)                 |
| ➤ Meurthe-et-Moselle (54) | ➤ Bas-Rhin (67)              |
| ➤ Moselle (57)            | ➤ Haut-Rhin (68)             |
| ➤ Meuse (55)              | ➤ Haute-Saône (70)           |
| ➤ Haute-Marne (52)        | ➤ Territoire de Belfort (90) |



## COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

Nous disposons de 7 véhicules fourgons d'une capacité qui varie de 4 à 16 équivalents palettes au sol, tous équipés d'un hayon élévateur, d'un transpalette électrique et d'un diable à fût.

### FRAIS DE COLLECTE Prix HT / Unitaire

**Frais de déplacement**

**66 €**

Frais\* de prise en charge  
Du déchet conditionné

15 €

Caissette 80 litres

23 €

Fût 220 litres

*\*Manutention, pesée, tri et nettoyage du  
contenant*

62 €

Caisse-Palette 600-900 litres et  
GRV avec sache UN

45 €

GRV 1000 litres fermé et ouvert

**Incidence carburant**

Suivant l'indexation  
mensuelle

**Frais de dépose contenant(s)**

**39 €**





## TRAITEMENT DECHET Mécanique

Conformément à la réglementation, nous mettons en place des conditionnements pour le stockage et le transport des déchets dangereux. Dans une démarche écologique, nous priorisons l'investissement dans des contenants de réemploi.

### Types Déchets

Prix\* € HT /  
Tonne

Conditionnement

*\*Prix estimé par poids moyens des contenants*



Filtres usagés

205 €

\* 30 ht / Fût



\* 105€ht / Bac



Liquide de refroidissement

215 €

\* 54€ht/Fût



\* 225 €ht / Grv



Aérosols\* usagés (\*hors mousse PU)

2 040€

\* 130 €ht/Fût



\* 385 €ht / Bac



Mélange carburants

229 €

\* 56 €ht/Fût



\* 235 €ht / Grv



Emballages souillés (Bidons de 2 à 20 Litres vides)

734€50

\* 40 €ht/Fût



\* 85 €ht / Bac



Matériaux souillés (Gants, chiffons, absorbants souillés)

805 €

\* 40 €ht/Fût



\* 85 €ht / Bac



\*TGAP incluse dans les tarifs pour les déchets concernés.



## TRAITEMENT DECHET Carrosserie

Types Déchets	Prix unitaire	Conditionnement
---------------	---------------	-----------------

*\* Prix estimé par poids moyens des contenants*



Pare chocs VL

2€40

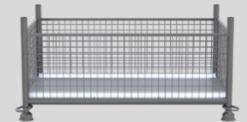
\* 140 €ht / Rack



Pare brise VL

2€95

\* 155 €ht / Rack



Plastiques Divers (optiques, essuie glace, etc...)

279 €

\* 28 €ht / GRV Ouvert



## Types Déchets

Prix HT / Tonne

*\* Prix estimé par poids moyens des contenants*



Solvants, Diluants, Dégraissants

229 €

\* 56 €ht / Fût



Emballages souillés (Pots de peintures vides)

734 € 50

\* 85 €ht / Bac



Conformément à la réglementation, un bordereau de suivi de déchets est établi pour tout enlèvement.  
\*TGAP incluse dans les tarifs pour les déchets concernés.



## VALORISATION DECHET



La valorisation des matières est soumise aux fluctuations du marché, influençant ainsi le prix de rachat. En cas de variations significatives, une actualisation des prix sera réalisée en cours d'année.

Types Déchets	Prix de rachat €HT/Tonne	Conditionnement
Batteries au plomb	400 €	Bac à batteries 
Ferrailles et métaux	GRATUIT*	GRV ouvert 

## COLLECTE ET TRAITEMENT CONTENANT VIDE SOUILLE

Types Déchets	Prix unitaire €HT/Unitaire	Volume minimum
GRV vide souillé	170 €	1 pièce 
Fût vide souillé	10€50	5 pièces 

Conformément à la réglementation, un bordereau de suivi de déchets est établi pour tout enlèvement.

\*TGAP incluse dans les tarifs pour les déchets concernés.



## COLLECTE PAR POMPAGE



Nous disposons de 6 véhicules citernes pour la collecte des huiles usagées et autres déchets liquides de capacité 12 000 à 16 000 litres. Tous nos véhicules citernes sont compartimentés et disposent selon les véhicules de 4 cuves de 2000, 3000 ou 4000 litres indépendantes les unes des autres.

Ceci nous permet de collecter en même temps jusqu'à 4 déchets différents, qui ne doivent pas être mélangés comme l'huile moteur, les liquides de refroidissement, les eaux souillées, les huiles solubles.

### FRAIS DE POMPAGE

Prix HT / Unitaire

Frais de pompage 1 à 3 m<sup>3</sup>

79 €

Frais de pompage 4 à 6 m<sup>3</sup>

45 €

Frais de pompage 7m<sup>3</sup> et plus

Sur devis

Incidence carburant

Suivant l'indexation  
mensuelle



## COLLECTE PAR POMPAGE

Nous offrons des prestations adaptées lors de la collecte et la récupération d'huiles usagées et autres déchets liquides. La collecte des huiles usagées demande un savoir-faire particulier. Notre entreprise, vous propose ses services, que vous soyez un professionnel de l'automobile, un professionnel de l'industrie ou une collectivité.



### Types déchets en vrac\*

Prix HT / Tonne



**Huiles usagées**

**GRATUITE**



**Liquide de refroidissement**

203 €



**Hydrocarbures usagés**

235 €



**Mélange Huiles usagées + eau**

229 €



**Mélange Hydrocarbures + eau**

229 €

Conformément à la réglementation, un bordereau de suivi de déchets est établi pour tout enlèvement.

\*TGAP incluse dans les tarifs pour les déchets concernés / Minima de 800 litres



## Exemple de COLLECTE DECHETS INDUSTRIELS DANGEREUX

Ci-dessous un exemple pour la collecte et traitement d'un fût de filtres usagés et de liquide de refroidissement.

Détail de la facture:

**TRAITEMENT DECHET**

**PRISE EN CHARGE**

**COLLECTE / INCIDENCE**

Designation	Qte	Pu HT	Mnt HT	TVA
<b>TRAITEMENT DECHET / prise en charge</b>				
FILTRES USAGES € / tonne	0,120	210,00	25,20	2
<i>Prise en charge et collecte fût €HT/Unité</i>	1,000	24,00	24,00	2
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT USAGE € / tonne	0,240	225,00	54,00	2
<i>Prise en charge et collecte par Fût €HT/Unité</i>	1,000	24,00	24,00	2
<b>COLLECTE / INCIDENCE</b>				
Forfait déplacement €HT/forfait	1,000	70,00	70,00	2
Incidence CARBURANT* €HT /Unité				2
*Sous réserve de l'évolution de l'indexation mensuelle				

**Poids du  
contenant**

Un bordereau de suivi de déchets est établi pour tout enlèvement.

SIGNATURE ET CACHET DE LA SOCIETE :

Bon pour accord le :

Base HT	Taux TVA	TVA	Total TTC
197.20	(2) 20	39.44	236.64
197.20		39.44	236.64
Net à payer			<b>236.64</b>

# GESTION ET PERTE DES CONTENANTS

Un forfait\* est appliqué pour les contenants déposés ainsi qu'une facturation spécifique en cas de pertes selon les modalités présentées ci-dessous.

*\*Non applicable sur une opération de collecte ponctuelle*

## Conditions de facturation des forfaits:

Le calcul du montant dû se fera sur la base de la quantité initiale de contenant(s) validée et déposée chez le client. La facturation se fera sur une base annuelle, en fonction de la date de première mise à disposition des contenants, jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.

En cas de modification, les deux parties se rencontreront afin d'échanger sur les modalités de la facturation du matériel.

Contenant	Forfait €HT/An	Perte € HT/Unité
Forfait 1 à 2 Contenants	15€/An	Fût =>30 €/unité
Forfait 3 à 4 Contenants	30€/An	Caissette ADR => 50 €/unité
Forfait + 5 Contenants	45€/An	Caisse Palette =>190 €/unité
Couvercles de caisse-palette	Gratuite	50 €/unité
Rack pare-brise	/	490 €/unité
Rack pare-chocs	/	195 €/unité
GRV avec sache UN	/	90€/Unité

## Les modèles et capacités de stockage



Caissette 80 litres Croco



Fût 220 litres à bonde, avec cerclage et à bonde de dégazage



Caisse-palette 600 et 900 litres Avec sache « UN »



GRV 1000 litres ouvert ou fermé



Rack à pare-brise



Rack à pare-chocs

## CONDITIONS GENERALES

La société « ETS GRANDIDIER » est désignée dans les Conditions Générales ci-dessous par « GRANDIDIER ».

Les conditions générales sont désignées ci-dessous par « CG ».

Les conditions générales applicables à nos prestations, travaux et ventes sont celles en vigueur au moment de la commande. GRANDIDIER se réserve le droit de les modifier.

### 1- ACCEPTATIONS DES CONDITIONS GENERALES

*Le Toutes nos prestations, travaux et ventes sont soumises aux clauses et conditions ci-après, qui prévalent sur toute condition d'achat. Sauf convention spécifique, le fait de confier à GRANDIDIER des commandes ou des ordres verbaux, écrits ou téléphoniques implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, à l'exclusion de tout autre document.*

Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à GRANDIDIER.

Le fait que GRANDIDIER ne se prévale pas à un moment donné de ces CG ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces CG

### 2- COMMANDES

La Sauf intervention exceptionnelle et urgente dûment acceptée par GRANDIDIER, aucune commande ne pourra être prise en compte sans la signature préalable du Client :

- Du devis établi par GRANDIDIER dûment complété et signé par le Client, revêtu de la mention « bon pour accord », précisant

les mentions obligatoires relatives à son identité, le descriptif exact de la commande, de(s) lieu(x) et des équipements

- concernés par les prestations, le contenu ainsi que les contraintes des prestations concernées.
- Ou d'une commande ou d'un contrat de prestations acceptés par les parties.

GRANDIDIER se réserve la faculté de conditionner l'acceptation du devis au paiement d'un acompte pouvant représenter 100% du montant HT des prestations concernées.

Le client s'engage à fournir à GRANDIDIER toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations

### 3- LES DECHETS

Par déchets industriels il conviendrait de comprendre :

- des déchets industriels banals définis par le circulaire n°94-35 du 1<sup>er</sup> mars 1994, qui peuvent par leur nature, être traités ou stockés dans les mêmes installations que les déchets ménagers, par opposition aux déchets industriels dangereux et inertes.
- Des déchets d'emballages visés par les articles R543-66 et suivants du Code de l'environnement,
- Des déchets dangereux définis par les articles R541-7 et suivants du Code de l'environnement.

## CONDITIONS GENERALES

Le client s'engage en toutes circonstances à ne pas déposer dans les matériels et équipements de collecte spécifiques d'autres déchets que ceux définis, sauf à engager sa responsabilité.

Les autres déchets que ceux mentionnés ci-dessus, par exemple radioactifs, explosifs, incandescents sont exclus de cette définition. Ils pourront faire l'objet de CG spécifiques.

### 4- CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION D'ENLEVEMENT DES DECHETS

GRANDIDIER est seul habilité à effectuer les enlèvements des déchets sur le(s) site(s) du client.

Dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande de prestation, GRANDIDIER s'engage à effectuer l'enlèvement régulier des déchets qui lui ont été confiés sur simple demande par télécopie, par courriel émanant du Client, ou par toute personne dûment habilitée par ce dernier et dont l'identité aura été préalablement notifiée à GRANDIDIER.

Chaque enlèvement fera l'objet de l'émission d'un BORDEREAU DE SUIVI indiquant les caractéristiques des déchets (type, poids...), visé par le Client.

Les déchets à collecter devront être organisés dans un lieu permettant le chargement/ déchargement et être accessibles à nos véhicules de transport.

Les conditionnements devront être fermés. Les petits conditionnements (< à 200 litres), devront être mis sur palette et filmés.

Au-delà d'un délai d'attente de 30 minutes, une majoration forfaitaire de 20 € HT sera facturée par ¼ d'heure d'attente supplémentaire.

Le Client devra s'assurer du niveau maximal du chargement. Celui-ci ne pourra pas dépasser les bords supérieurs.

En cas de non-respect de ces conditions, GRANDIDIER se réserve la faculté de refuser l'enlèvement des matériels surchargés. GRANDIDIER n'assurant pas le chargement des déchets dans les matériels mis à disposition, le Client devra vider les matériels surchargés.

En cas d'aléas indépendants de la volonté de GRANDIDIER, ne permettant pas l'enlèvement des matériels, les frais de déplacement seront facturés sur la base du coût unitaire de collecte.

### 5- CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX

GRANDIDIER assure qu'il a déclaré ses activités de transport auprès de la Préfecture conformément aux articles R541-49 et suivants du code de l'environnement et confirme respecter toutes les dispositions réglementaires applicables à l'enlèvement et au transport de déchets industriels dangereux. Les véhicules de collecte spécifiquement aménagés par GRANDIDIER répondent aux normes prescrites par l'arrêté ADR du 1<sup>er</sup> juin 2001 modifié le 9 mai 2008, relatifs au transport des matières dangereuses par route.

## CONDITIONS GENERALES

Chaque nouveau déchet devra faire l'objet d'une demande d'acceptation préalable par le Client et fournir :

- Un échantillon représentatif prélevé sur le site,
- Une fiche d'identification du déchet concerné.

Pour chaque enlèvement de déchets, GRANDIDIER établit un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) via la plateforme TRACKDECHETS, précisant la nature, la quantité estimée et les références du certificat d'acceptation préalable des déchets conformément à l'arrêté du 29 juillet 2005. Ce BSD sera signé par les personnes habilitées par le Client.

Le BSD sera remis à GRANDIDIER au départ du(es) site(s) du Client puis transmis au centre de traitement.

Dans le cas où le BSD ne serait pas remis correctement visé, GRANDIDIER se réserve le droit de refuser l'intégralité du chargement.

Dans le cas où les caractéristiques chimiques des déchets collectés ne seraient pas conformes à celles enregistrées lors de la délivrance du certificat d'acceptation préalable (CAP), GRANDIDIER se réserve le droit de refuser le chargement.

Le Client devra dès lors, assurer le retour des déchets à ses risques et frais.

Dans le cadre de ses prestations GRANDIDIER s'engage à respecter les normes actuelles et à venir.

Si ces nouvelles normes venaient à modifier les conditions économiques et d'exploitation prévues au présent contrat, GRANDIDIER proposera au Client de nouvelles conditions tarifaires.

Les conditions d'isolement des déchets dangereux sur le site du Client devront permettre une collecte dans des conditions normales d'hygiène et de sécurité.

### 6- ASSURANCES

Chacune des parties maintiendra en vigueur et ce, pendant toute la durée du contrat, une police d'assurance couvrant sa responsabilité contre tous les risques restant à sa charge, et notamment l'assurance « Responsabilité Civile ».

Chacune des parties supportera les primes et franchises des polices d'assurance respectivement souscrites.

### 7- RESPONSABILITES

#### 7.1- RESPONSABILITES DU CLIENT

Le Client sur son site est responsable de l'accueil des collaborateurs de GRANDIDIER, ainsi que ceux de ses sous-traitants et est garant de leur sécurité.

A compter de la mise à disposition, le matériel restera sous la garde du client. En application de l'article 1384 alinéa 1 du code civil, le client est responsable de tout dommage causé par le matériel à des personnes ou à des biens, ainsi que tout risque de détérioration, de vol ou de destruction partielle ou totale du matériel.

GRANDIDIER pourra facturer l'ensemble des coûts occasionnés par la remise en état du matériel ou son remplacement.

Le Client devra informer GRANDIDIER de tout sinistre, dégradation du matériel mis à sa disposition.

## CONDITIONS GENERALES

Sauf disposition contraire, le Client est responsable du tri des déchets et des emballages dans lesquels ils sont conditionnés.

### 7.2- RESPONSABILITES DE GRANDIDIER

GRANDIDIER apportera à toutes ses prestations le plus grand soin. Il ne saurait être tenu compte que la faute prouvée par le Client, dans l'accomplissement et le déroulement des prestations confiées à GRANDIDIER.

La responsabilité de GRANDIDIER s'entend exclusivement de la réparation des dommages directs et matériels à l'exclusion de tout dommage indirect, immatériel tel que perte d'exploitation, de chiffre d'affaire...

Sauf disposition contraire mentionnée dans le devis, dans le contrat, la responsabilité de GRANDIDIER ne pourra excéder le montant hors taxes de la commande concernée.

GRANDIDIER ne pourra être tenue responsable de quelque manière que ce soit, des erreurs du Client, de son personnel ou de ses fournisseurs.

### 8- FORCE MAJEURE

GRANDIDIER sera dégagée de toute obligation en cas de force majeure ou de cas fortuit, empêchant en toute ou partie l'exécution des prestations confiées par le Client.

Les évènements pouvant être considérés comme exonérateurs : catastrophes atmosphériques, telles que le gel, la neige, ou les pluies exceptionnellement importantes, l'incendie, l'inondation, les explosions, les émeutes, les grèves...

### 9- RESILIATIONS

A défaut pour le Client de payer le prix des prestations, d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions des présentes, la résiliation du contrat sera encourue de plein droit, un mois après une mise en demeure restée sans effet.

GRANDIDIER pourra user du bénéfice de la présente clause sans formalités, ni préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être dus en réparation du préjudice subi par GRANDIDIER. Aucune indemnité ne pourra être demandée par le Client. GRANDIDIER peut de plein droit, 15 jours après la réception de la mise en demeure, interrompre ses prestations jusqu'au paiement des sommes dues augmentées d'éventuels intérêts de retard.

### 10- PRIX & FACTURATION

Les prix sont exprimés en euros (€) et sont exclusifs de tout impôt, droit et taxe actuels ou à venir, qui pourraient venir augmenter ses prix. Les prix facturés au Client par GRANDIDIER sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande, déduction faite, le cas échéant, de tous rabais, remises et ristournes.

Sauf stipulation contraire, les prix annoncés sur le devis de GRANDIDIER sont valables 2 mois à compter de la date à laquelle le devis a été établi. Tous les rabais, remises et ristournes doivent être confirmés préalablement à l'écrit.

GRANDIDIER se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis et sans encourir aucune responsabilité.

## CONDITIONS GENERALES

En cas de modification du coût des prestations liées à l'évolution et à l'application de la réglementation ou législation en vigueur, aux contraintes extérieures, modifiant les conditions économiques d'exécution de ces prestations, le prix sera automatiquement modifié.

Pour tout contenant mis à disposition qui n'a pas fait l'objet d'au moins une rotation dans les 12 mois, GRANDIDIER facturera pour l'année écoulée, une location annuelle dont le montant est égal au prix prévu pour sa collecte stipulée dans l'offre.

Les factures sont payables comptant, sans escompte, au siège de GRANDIDIER.

Tout retard de paiement entrainera le règlement d'une pénalité de retard au taux de cinq fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 30 euros.

Les intérêts dus seront recouverts en même temps que le principal, sans que le Client ne puisse s'y opposer.

Le défaut de paiement d'une créance rend immédiatement exigibles les autres créances échues ou à échoir et ce, de plein droit, sans mise en demeure préalable.

Les règlements se font à 30 jours fin de mois.

### 11- REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux du siège de

GRANDIDIER, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie

### VALIDITÉ DE L'OFFRE COMMERCIALE

Les conditions spécifiques présentées dans cette offre sont valables 3 mois.

### DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est passé, dans un premier temps, pour une durée initiale de 3 ans. Il prendra effet à compter de sa date d'acceptation.

À l'échéance de cette période de 3 ans, ce contrat pourra être renouvelé par tacite reconduction par période de 1 an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute résiliation devra respecter un préavis de trois (3) mois.

Conformément à l'article 1794 du Code Civil, le client qui résilie le contrat avant son terme devra s'engager à verser au prestataire les échéances restant dues jusqu'au terme déterminé du contrat.

### RÉVISION DES TARIFS

Les parties conviennent de se rencontrer chaque année pour réviser, le cas échéant, les conditions du présent contrat.

## ENGAGEMENT

La société :

Représentée par :

Fonction :

Ayant son siège social :

n° SIRET :  
Code APE :

Horaires :

N° CLIENT attribué par les établissements GRANDIDIER :

Le signataire déclare être dûment habilité pour engager la société et déclare accepter l'offre commerciale dans son intégralité ainsi que les conditions générales ci-jointes (pages 1 à 10).

Signature et cachet précédés de la mention « BON POUR ACCORD » tarifs 2025

*Signature + Cachet*

## EQUIPEMENTS REGLEMENTAIRES

Afin de rentrer en conformité avec la réglementation sur le stockage de matières dangereuses, nous vous proposons une liste d'équipements disponibles sur commande.

RETENTION EN PEHD	PRIX HT
Rétention 2 fûts 220 litres / Dimensions L*I*H : 1400*1000*150 mm	370 €
Rétention 4 fûts 440 litres / Dimensions L*I*H : 1380*1290*485 mm	390 €



Rétention PEHD 2 fûts

RETENTION SOUPLE	PRIX HT
Rétention 500 litres (3 fûts) / Dimensions L*I*H : 2000*1000*250 mm	490 €
Rétention 1000 litres (1 GRV + 4 fûts) / Dimensions L*I*H : 2700*1300*250 mm	595 €



Rétention souple 1000 litres

CUVE DOUBLE PAROI	PRIX HT
Cuve Double paroi 750 litres / Dimensions L*I*H : 1200*660*1485 mm	690 €
Cuve double paroi 1000 litres / Dimensions : 1420*660*1685 mm	890 €



Cuve double paroi 1000 litres

